

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

DOTM

Campagne de géophysique au sol, de tarières profondes et de forages carottés dans la concession n°01-1908 "Central Bief", commune de Roura

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Compagnie Minière de Boulanger (CMB)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MATHEUS Philippe, directeur

RCS / SIRET

3 0 3 1 9 5 1 9 2 0 0 0 2 4

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
28	Ouverture de travaux de recherches minières
27d	Forages en profondeur

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une campagne de travaux miniers de reconnaissance pour or au nord-est de la concession n°01-1908, dans le secteur "Doyle".

Trois phases sont prévues, réparties sur 2 grilles de 2 km² chacune :

1. Levés géophysiques au sol à la maille 100 x 25 m (1445 stations) ;
2. Echantillonnages de latérite sous cuirasse au moyen de tarières (profondeur maximale 12 m) dans le périmètre de ces 2 grilles (au minimum 200 sites d'échantillonnages) ;
3. Forages carottés (13 unités de 120 m de profondeur maximale, soit 1560 m cumulés).

La réalisation et la supervision technique des travaux seront assurées par Ressources Réunion SAS, filiale de Reunion Gold Corporation.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la recherche d'un enracinement aux minéralisations aurifères de surface découverts lors de précédents travaux réalisés par :

- l'Inventaire Minier de Guyane (BRGM) en 1976,
- le syndicat ASARCO-CMB de 1995 à 1997,
- et plus récemment la SA CMB, de 2011 à 2016.

Les travaux prévus ici sont en compléments de la campagne de forages carottés d'avril 2016 (DOTM du 11/02/2016).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Rafraichissement (si besoin) des pistes carrossables existantes au nord-est de la concession, pas de terrassement prévu,
- Ouverture de 42 km de layons au sabre (2 m de large) dont 21 km optionnels (grille n°2) permettant le passage et la circulation des hommes et du matériel (quad, moto-tarière TRADO et/ou sondeuse légère autotractée de type SCOUT), pas de terrassement prévu,
- Création de 470 ml d'accès (2000 m2) sans franchissement de cours d'eau et de 13 plateformes de 100 m2/unité soit 0,33 ha de déforestation, terrassement possible (par engin mécanique) afin de mettre à niveau la sondeuse sur chenilles, autotractée, de type DURALITE NMP800,
- Utilisation de la base-vie de l'EARL Pépinière des Mines (ou "Carbets de Coralie") située dans le PER CMB n°43-2016) pour les besoins des travaux, 24 personnes concernées au maximum, l'effectif des équipes de terrain variant de 3 à 9 selon le type d'activité et n'évoluant pas nécessairement en même temps.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas d'exploitation minière.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Ouverture de Travaux Miniers selon le décret n°2006-649 du 2 juin 2006.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Concession "Central Bief" n°01-1908	32,66 km ²
Travaux de reconnaissances minières pour or :	4 km ²
- Grille n°1 (géophysique au sol, tarières)	2 km ²
- Grille n°2 optionnelle (géophysique au sol, tarières)	2 km ²
- Forages carottés	0,33 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Doyle", concession
"Central Bief"
Commune de Roura

Bassin versant de la rivière
La Comté

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Commune de Roura.

Les coordonnées géographiques du projet sont communiquées en annexes 2 et 5.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non

☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Projet en site isolé, au sein de la forêt équatoriale, sur la commune de Roura.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI de la commune de Roura approuvé le 05/09/2002, révisé le 26/01/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Projet cependant situé proche de zones (en particulier alluvionnaires) exploitées depuis la fin du XIX ^e siècle.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Projet dont le bassin versant fait partie de la crique Yaoni, affluent de la rivière La Comté Code masse d'eau : PT52 (source : Etat des lieux DEAL 2013-2014) Etat chimique : mauvais / Etat écologique : médiocre Pression à l'origine du RNAOE : orpaillage illégal et agriculture
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En milieu superficiel : prélèvement temporaire dans les cours d'eau uniquement pour les besoins des forages carottés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Projet faisant partie de la masse d'eau souterraine FR9308. Pas d'aquifère recensé à ce jour sur le site hormis celui de la nappe alluviale de la crique Yaoni (hors projet).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Projet entraînant une perturbation faible et temporaire des milieux naturels et des dégradations de faible impact car utilisation du dense réseau de pistes existantes, de petits matériels circulant sur des layons de 2 m de large, déforestation limitée (environ 0,33 ha), au besoin recours à du terrassement par engin mécanique sur les plateformes de forages carottés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Projet réparti sur 4 km ² de la concession "Central Bief" (12,2 % de la surface), peu de consommation d'espaces forestiers : ouverture de 42 km de layons de 2 m de large (dont 21 km en option), de 470 m de pistes (2000 m ²) et de 13 plateformes de forages carottés (1300 m ²) sur des secteurs collinaires.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Absence de PPRT sur la commune de Roura. A l'échelle du site de Central Bief, aucun risque technologique identifié jusqu'à présent.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le PPR de la commune de Roura ne mentionne aucun risque naturel sur la zone de Central Bief.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	Le projet est concerné par des risques sanitaires par rapport à la qualité des eaux du site et la présence éventuelle de moustiques (vecteurs de maladies).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet engendre des déplacements terrestres : - de Cayenne au camp de l'EARL Pépinière des Mines via la RN2 et la piste forestière de Coralie ; - du camp de l'EARL Pépinière des Mines au chantier par le réseau de pistes carrossables.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Utilisation de véhicules 4 x 4 (pick-ups, quads), d'une moto-tarière portable TRADO et de sondeuses autotractées (SCOUT, DURALITE NMP800). Pas de groupe électrogène sur le camp (énergie solaire). Bruits de faible importance car atténuation du bruit à la source et matériel aux normes UE.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Vibrations modérées au niveau de la tarière TRADO et des 2 sondeuses.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☒	☒ ☐	Le projet, à un poste (diurne) en phases 1 et 2 et à 2 postes (diurne et nocturne) en phase 3 (forages carottés), est situé à proximité du camp DOYLE de la SA CMB éclairé la nuit au moyen d'un groupe électrogène.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Emissions de gaz d'échappement au niveau des moteurs thermiques à gasoil ou essence (véhicules 4 x 4, engin mécanique pour éventuel terrassement, sondeuses). Matériels aux normes UE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Rejets de boues de forage < 35 mg/l de MES après traitement dans deux puisards de 1 m3/unité, créés sur chaque plateforme de sondage et connectés entre eux par un tube PVC diamètre 125 mm. Au besoin, création d'un troisième puisard. Recyclage des eaux de forages au niveau du dernier puisard.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets engendrés par les travaux sont : - les Ordures Ménagères sur le camp (OM) ; - les Déchets Industriels Spéciaux (DIS) : filtres, huiles usagés, chiffons souillés, graisse, piles, batterie, ... - les Déchets d'Emballage Non Dangereux (DEND) : cartons, plastiques, ... - les Déchets Banals des Entreprises (DBE) : ferrailles, pièces métal. Tous les déchets seront traités et confiés aux centres agréés du littoral.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Possibilité de découverte fortuite de vestiges archéologiques par l'ouverture des layons et/ou accès aux plateformes de forages carottés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Réutilisation des pistes existantes et création de nouveaux layons en évitant le franchissement des cours d'eau et l'abattage de gros arbres (> 20 cm), déforestation et terrassements limités aux seuls besoins,
- Stockage des hydrocarbures et autres liquides sur systèmes de rétention, approvisionnement par véhicule adapté, kits d'absorption en cas d'accident ou fuite,
- Décantation des boues de forage dans puisards créés systématiquement sur chaque plateforme et recyclage,
- Suivi des travaux et remise en état rapide des ouvrages après travaux par une procédure adaptée,
- Choix d'un matériel performant, aux normes, de faible envergure limitant l'emprise des accès,
- Préservation des espèces protégées et patrimoniales, mesures d'évitement si présence, chasse interdite,
- Elimination des déchets dangereux (filtres, huiles usés, etc ...) vers un centre agréé du littoral,
- Prévention immédiate des services de la DAC en cas de découvertes archéologiques,
- Entretien régulier des engins, circulation limitée et adaptée sur le site pour éviter l'envol des poussières

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté ici devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car les travaux prévus seront réalisés en minimisant au maximum les impacts sur le milieu naturel : utilisation des accès existants, pas de camp à construire, peu de surfaces à déforester, moins de 500 m de pistes à réaliser, terrassement limité à 13 plateformes, plus de 90 % des travaux avec matériel de prospection mobile, aux normes UE (gaz, bruit) et peu encombrant, circulant sur des layons de 2 m de largeur.

Le projet se situe en SDOM n°3, sans contrainte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 5 : Coordonnées du projet au sein du périmètre de la concession CMB n°01-1908 en UTM22,
RGFG95
Fichiers .shp

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Rémire-Montjoly

le,

30 octobre 2017

Signature

S.A. Cie Minière de Boulanger
Ph. MATHEUS
Directeur

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

C.M.B.

Compagnie Minière de Boulanger
S.A. au capital de 762 245, 09 €
Siret: 303 195 192 00024 - APE: 0729 Z
Tél.: 05 94 37 91 65 - Fax: 05 94 30 84 95